

LA FORCE DU SYNDICAT,

⇒ **c'est son nombre de syndiqués**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, documentation juridique, etc.). Les ressources du SNUDI-FO 61 ne proviennent **que** des cotisations des adhérents (**aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental**), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

⇒ **c'est son indépendance**

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

**Pour être informé, pour être défendu,
Pour vous défendre, pour revendiquer...**

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- Etre informé et défendu en priorité en cas de besoin
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nominations, promotion, etc.)
- Adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical). Au SNUDI-FO 61, ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations que l'on peut avoir (lors des AG, conseils syndicaux, etc...). Le syndicat est un outil qui n'appartient qu'à ses adhérents !

COTISATIONS DE BASE

ECHELON	1-2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.	116	116	132	140	149	160	169	180	193	208
<i>coût réel</i>	39	39	43	47	50	54	57	60	65	70
P.E. Hors Classe	210	220	232	244	257		Instits	152	161	177
<i>coût réel</i>	72	75	79	83	88		<i>coût réel</i>	52	55	61
P.E. Classe Except.	244	257	269	1^{er} chev. 280	2^{ème} chev. 295	3^{ème} chev. 310				
<i>coût réel</i>	83	88	92	96	101	106				

MAJORATIONS	
ASH	+ 5€
PEMF ou CPC	+ 10 €
Chargé d'école	+ 2 €
Directeur 2 à 4 classes	+ 5 €
Directeurs 5 à 9 classes	+ 9 €
Directeurs 10 classes et plus	+ 13 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué

Conjoint : la cotisation la moins élevée est réduite de 25%

Disponibilité : 25 €

Congé parental : 45 €

AESH : 30 € **RETRAITÉ** : 88 €

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement accompagné de votre carte d'adhérent.

Païement : virement unique, prélèvement mensuel ou chèque(s) (jusqu'à 12 à partir de janvier) à l'ordre de « **SNUDI-FO 61** ».

À retourner à : Frédéric LOSSE Le Ménil - 61150 Rânes (Contact : 06 52 81 74 52)

Cotisation de base + Majoration = €

Nom : Prénom : date de naissance :/...../.....

Corps : Instit. - PE - AESH Fonction : Adjoint - Directeur - BD - FRAC - PEMF - ASH précision :

échelon : date de passage :/...../..... temps partiel :%

école - localité (circo) :

Adresse personnelle :

tél personnel (mobile) : e-m@il personnel :

Autorisation à cocher afin de respecter les obligations signées par la CNIL ☐ Date et signature : / /

"Je souhaite recevoir du SNUDIFO61 toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des dossiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

L'adhésion vaut pour l'année civile en cours à compter de la réception du formulaire